



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E87052

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2010

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/02/2023  
252 000

Raison sociale : CHABOT PHILIPPE

5 RUE DE LA LAITERIE  
59177 SAINS DU NORD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINS DU NORD 521031229

Siret : 521 031 229 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3054246

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000004912150904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA 0000004912150904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Téléphone : 03 27 59 13 67

Portable : 06 17 34 04 00

Site Internet : www.chabot-batiment.fr

E-mail : contact@chabot-batiment.fr

Responsabilité légale :

CHABOT PHILIPPE PRÉSIDENT

Fax : 03 27 59 17 88

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/12/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.